



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 13797

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les personnes qui sont admises sur la liste complémentaire, dans le cadre du concours de recrutement des professeurs des écoles. Leur situation est particulière : elles ne sont pas reçues mais pourraient éventuellement être appelées en cas de défection de l'un des titulaires du concours. Ce qui entretient un espoir, souvent déçu. Il semblerait qu'il règne une certaine confusion dans l'esprit de ces « reçus-collés », confusion qui est entretenue par une information apparemment insuffisante. Il lui demande donc s'il est éventuellement envisageable de réduire le nombre des personnes admises sur ces listes complémentaires et d'en calculer le nombre en fonction des moyennes habituelles de désistements, mais aussi d'informer les candidats avec précision afin de ne pas susciter de faux espoirs.

Texte de la réponse

A l'issue des concours de recrutement de professeurs des écoles, le jury peut établir une liste complémentaire de candidats. Les intéressés n'ont pas réglementairement de droit à une nomination. Ils peuvent être appelés à pourvoir aux vacances d'emplois survenant après la proclamation des résultats du concours. Les candidats sont informés de ces conditions et savent qu'ils peuvent être appelés dans l'ordre de leur classement sur cette liste. Au titre du concours de 1998, il a été fait appel à 1 450 candidats inscrits sur la liste complémentaire. Pour 1999, il a été prévu de porter ce chiffre à 3 500.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13797

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2434

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5609